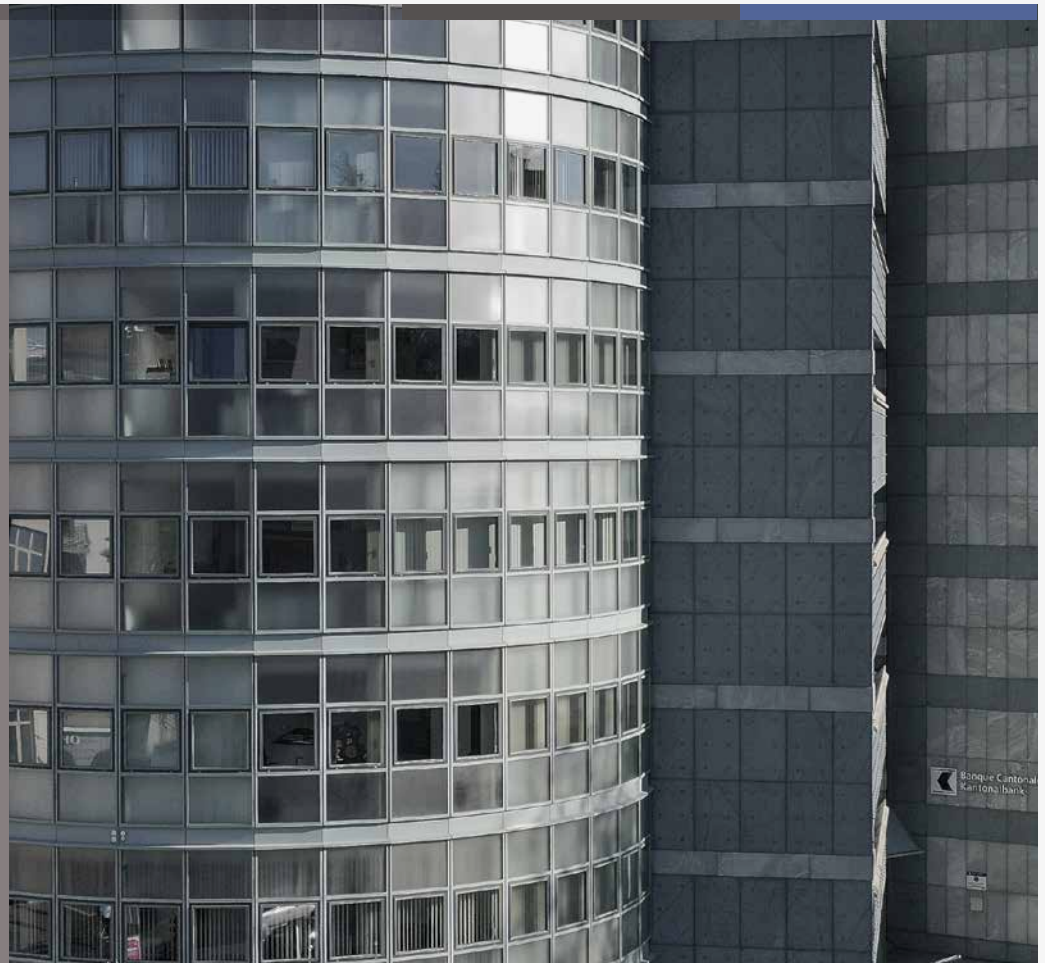


Publication des fonds propres et des liquidités

au 31 décembre 2022



**Banque Cantonale
de Fribourg**

simplement ouvert

Principes généraux

Ce document se rapporte au bouclage du 31 décembre 2022 et a été établi conformément aux exigences de la circulaire FINMA 2016/01 « Publication – banques ». Cette circulaire concrétise l'article 16 de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR) et l'article 17e de l'ordonnance sur les liquidités et définit en outre les devoirs de publication en matière de gouvernance d'entreprise et de risque de taux.

La Banque Cantonale de Fribourg (BCF) applique l'approche standard internationale (AS-BRI) pour les publications réglementaires de risque de crédit, l'approche de minimis pour le risque de marché et l'approche de l'indicateur de base pour le risque opérationnel.

Chiffres-clés essentiels réglementaires (KM1)

(en milliers de francs)

	a	c	e
	31.12.2022	30.06.2022	31.12.2021
Fonds propres pris en compte (CHF)			
1 Fonds propres de base durs (CET1)	2'360'650	2'251'504	2'251'504
2 Fonds propres de base (T1)	2'360'650	2'251'504	2'251'504
3 Fonds propres totaux	2'362'642	2'254'573	2'254'272
Positions pondérées en fonction des risques (RWA) (CHF)			
4 RWA	12'765'911	12'483'041	12'225'400
4a Exigences minimales de fonds propres (CHF)	1'021'273	998'643	978'032
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)			
5 Ratio CET1 (%)	18,49%	18,04%	18,42%
6 Ratio de fonds propres de base (%)	18,49%	18,04%	18,42%
7 Ratio de fonds propres globaux (%)	18,51%	18,06%	18,44%
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)			
8 Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2,5 % dès 2019) (%)	2,50%	2,50%	2,50%
9 Volant de fonds propres anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (%)	0,00%	0,00%	0,00%
10 Volant de fonds propres supplémentaire en vertu du risque systémique international ou national (%)	0,00%	0,00%	0,00%
11 Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	2,50%	2,50%	2,50%
12 CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	10,51%	10,06%	10,44%
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFr (en % des RWA)			
12a Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (%)	4,00%	4,00%	4,00%
12b Volant anticyclique de fonds propres (art. 44 et 44a OFR) (%)	1,12%	0,00%	0,00%
12c Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	8,92%	7,80%	7,80%
12d Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	10,72%	9,60%	9,60%
12e Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	13,12%	12,00%	12,00%
Ratio de levier Bâle III			
13 Engagement global (CHF)	27'721'986	28'290'340	28'434'741
14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	8,52%	7,96%	7,92%
Ratio de liquidités (LCR)			
15 Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	4'390'510	4'629'024	5'780'595
16 Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	2'311'250	2'185'765	2'730'489
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	190%	212%	212%
Ratio de financement (NSFR)			
18 Refinancement disponible stable (en CHF)	24'008'507	24'210'373	23'887'477
19 Refinancement stable nécessaire (en CHF)	17'268'498	16'725'835	17'423'145
20 Ratio de financement, NSFR (en %)	139%	145%	137%

Approche de la banque en matière de gestion des risques (OVA)

Gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques de la BCF sont définies selon les mêmes principes de base pour l'ensemble des risques. Les principales responsabilités en matière de gestion des risques sont résumées comme suit :

- Le CA adopte la politique des risques de la banque élaborée par la Direction générale (DIGE) et veille à l'instauration d'un système de contrôle interne (SCI) efficace.
- Le Comité d'audit et des risques (CAuR) surveille et évalue l'efficacité de la politique des risques et des contrôles internes.
- La DIGE est responsable de l'élaboration, de la mise en place et du fonctionnement de la gestion des risques ainsi que du SCI. Elle établit les directives et les instructions qui règlent les responsabilités, les compétences et les mesures de contrôle des risques.
- A cet effet, la DIGE a institué un Comité des Risques. Celui-ci analyse chaque mois l'état des principaux risques (crédits, taux d'intérêts, marché, liquidités, opérationnels, conformité, juridique, réputation) et des facteurs de risques environnementaux et sociétaux. Il recense les informations et rapports des autres comités pour construire un inventaire d'indicateurs sous forme d'un rapport synthétique.
- L'unité structurelle Risk Management, dirigé par le Chief Risk Officer (CRO), coordonne la maîtrise des risques entre les différentes unités.
- La fonction Compliance, a pour objectif de contribuer au fonctionnement de la banque en conformité avec les exigences de son périmètre de compétence. Ce dernier comprend notamment les réglementations concernant la relation avec la clientèle, la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la surveillance des marchés et la transparence institutionnelle.

Propension au risque – stratégie

L'appétit de risques de la BCF est défini de manière cohérente avec la stratégie et le modèle d'affaires de banque universelle à fort ancrage régional. La BCF poursuit une stratégie de risque faible qui se traduit par les principes suivants en matière de politique des risques :

- La BCF ne soutient pas les transactions qui peuvent être qualifiées de douteuses d'un point de vue éthique, fiscal, juridique, politique ou économique.
- La BCF évite les transactions qui comportent des risques de conflits d'intérêts et des risques difficilement maîtrisables d'ordre environnemental et politique.

La stratégie de la BCF se concentre sur les affaires avec la clientèle privée et entreprises (en particulier les PME) ainsi que sur la gestion de fortune. Le négoce pour propre compte de titres est limité à 30 millions de francs et soumis à la règle de minimis (art. 83 OFR).

La BCF gère un portefeuille de crédits dont elle est à même d'assumer les risques grâce à ses propres résultats et à la structure de ses fonds propres. Le refinancement du portefeuille de crédits doit être couvert majoritairement par des fonds de la clientèle.

Les risques de taux, qui résultent des déséquilibres entre la taille et les termes (échéances de fixation des taux) des positions de l'actif et du passif du bilan de la banque, sont limités au moyen de positions à taux fixe passives et d'instruments dérivés.

Les risques opérationnels représentent des risques que la banque ne contracte pas activement et sont limités en raison du modèle d'affaires simple de la banque.

Évaluation des risques

Le but économique de chaque transaction doit être transparent, analysé d'une manière complète et être en accord avec la réglementation interne. La définition des catégories de risques est en concordance avec les prescriptions nationales et internationales.

Chaque risque est évalué à l'aide de méthodes approuvées et de manière indépendante.

L'évaluation est basée sur l'analyse de la probabilité de survenance du risque ainsi que de son impact financier. Ainsi, une cartographie des risques est construite et revue tous les trois mois.

Tolérance et réduction des risques

En fonction de sa stratégie de risques faibles, la BCF a déterminé dans quelle mesure elle entend prendre des risques et a, à cette fin, mis en place une limite pour chaque type de risque, respectivement pour chaque indicateur Risk. Ces limites sont stratégiques (CA) ou opérationnelles (DIGE). Le dépassement d'une limite est annoncé à la DIGE et par elle au CAuR et au CA.

Les risques encourus sont surveillés par des mesures de contrôle qui font partie intégrante du système de contrôle interne. Les directives et instructions internes définissent les contrôles relatifs à chaque domaine traité.

Des scénarios de stress sont régulièrement déroulés notamment sur le portefeuille hypothécaire, sur le risque de taux, sur la liquidité, ainsi que sur les fonds propres.

Les résultats de ces scénarios permettent d'améliorer en permanence les mesures, respectivement les contrôles mis en place pour atténuer les risques.

Rapports sur les risques

L'objectif principal des rapports sur les risques est d'assurer une remontée synthétique aux différents organes sur l'état et l'évolution des risques de la banque et de contrôler le respect des différentes limites.

Le rapport consolidé sur l'ensemble des risques de la BCF est établi par le Risk Management.

Il apprécie l'environnement économique et donne une compréhension approfondie de l'évolution des risques de crédit, de marché, de liquidité et des risques opérationnels.

Aperçu des positions pondérées par le risque (OV1)

(en milliers de francs)

	a	b	c
	RWA 31.12.2022	RWA 30.06.2022	Fonds propres minimaux 31.12.2022
1 Risque de crédit (sans les CCR – risque de crédit de contrepartie)	11'971'994	11'714'229	957'760
2 Dont déterminé par l'approche standard (AS)	11'971'994	11'714'229	957'760
6 Risque de crédit de contrepartie (CCR)	10'849	7'112	868
7b Dont déterminé par la méthode de la valeur de marché	10'849	7'112	868
10 Risque de variation de valeur des dérivés (CVA)	13'429	11'187	1'074
13 Investissements dans des placements gérés collectivement – approche mandate-based	188'116	190'675	15'049
14 Investissements dans des placements gérés collectivement – approche fallback	13'831	7'889	1'106
20 Risque de marché	8'418	6'720	673
21 Dont déterminé selon l'approche standard	8'418	6'720	673
24 Risque opérationnel	559'274	545'229	44'742
27 Total	12'765'911	12'483'041	1'021'273

Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires (L1)

(en milliers de francs)

	a	Période de référence				
		c	d	e	f	g
	Valeurs comptables selon le cercle de consolidation comptable	Valeurs comptables				
		selon prescriptions sur les risques de crédit (inclus risques sans contrepartie)	selon prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie	selon les prescriptions sur les titrisations	selon les prescriptions sur les risques de marché	pas soumises à des exigences de fonds propres ou soumis à la déduction
Actifs						
Liquidités	3'466'794	3'466'794			6'462	
Créances sur les banques	532'207	532'207			426'643	
Créances résultant d'opérations de financement de titres						
Créances sur la clientèle	3'248'436	3'248'436			89'780	
Créances hypothécaires	18'321'239	18'321'239				
Opérations de négoce	2'820	2'133			1'723	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	106'006		106'006		2'974	
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur						
Immobilisations financières	1'474'473	1'474'693			780	
Comptes de régularisation	33'138	33'138				
Participations	64'774	64'774				
Immobilisations corporelles	68'747	68'747				
Valeurs immatérielles						
Autres actifs	6'042	6'042			554	
Capital social non libéré						
Total Actifs	27'324'676	27'217'202	106'006		528'916	
Engagements						
Engagements envers les banques	1'378'124				36'994	1'341'130
Engagements résultant d'opérations de financement de titres						
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	15'793'355	20'762			481'240	15'291'353
Engagements résultant d'opérations de négoce						
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	62'693		62'693		2'740	
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur						
Obligations de caisse	293'563					293'563
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	7'234'000					7'234'000
Comptes de régularisation	86'590					86'590
Autres passifs	48'509				628	47'881
Provisions	10'192					10'192
Total Engagements	24'907'026	20'762	62'693		521'602	24'304'708

Présentation des différences entre les positions réglementaires et les valeurs comptables (LI2)

(en milliers de francs)

	a Total	Période de référence		
		b des prescriptions sur les risques de crédit	d des prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie	e des prescriptions sur les risques de marché
1 Valeurs comptables des actifs au niveau du cercle de consolidation réglementaire (selon tableau LI1)	27'324'676	27'217'202	106'006	528'916
2 Valeurs comptables des engagements au niveau du cercle de consolidation réglementaire (selon tableau LI1)	602'317	20'762	62'693	521'602
3 Montant net au niveau du cercle de consolidation réglementaire	26'722'359	27'196'440	43'313	7'315
4 Positions hors bilan	3'727'054	215'310	19'359	
6 Différences provenant de règles de compensation différentes, autres que celles figurant déjà dans la ligne	-161'629	-123'101	-43'313	4'785
9 Autre	-2'967'677			
10 Positions pertinentes pour les calculs réglementaires	27'320'106	27'288'648	19'359	12'099

Explications relatives aux différences entre les valeurs comptables et les valeurs réglementaires (LIA)

Les écarts entre les valeurs comptables au bilan et les valeurs réglementaires sont dus aux éléments suivants :

- les positions hors bilan (engagements conditionnels et disponibles de limites révocables et irrévocables),
- les écarts d'évaluation pour les opérations repos (exposition après prise en compte des décotes réglementaires),
- les correctifs de valeur qui sont portés en déduction des positions au bilan,
- les add-on des positions dérivés et des contrats à termes.

Ajustements de valeur prudentiels (PV1)

La banque ne procède pas à des ajustements de valeur prudentiel. Ainsi, le tableau PV1 n'est pas pertinent.

Présentation des fonds propres réglementaires pris en compte (CC1)

(en milliers de francs)

	Montants		Références
	a 31.12.2022	a 31.12.2021	b
Fonds propres de base durs (CET1)			
1 Capital social émis et libéré, pleinement éligible	70'000	70'000	A*
2 Réserves issues des bénéfices y c. réserve pour risques bancaires généraux / bénéfice (perte) reporté et de la période concernée	2'290'650	2'181'504	B*
6 = Fonds propres de base durs, avant ajustements réglementaires	2'360'650	2'251'504	
29 = Fonds propres de base durs nets (net CET1)	2'360'650	2'251'504	
Fonds propres de base supplémentaires (AT1)			
45 = Fonds propres de base (net tier 1 = net CET1 + net AT1)	2'360'650	2'251'504	
Fonds propres complémentaires (T2)			
50 Corrections de valeurs; provisions et amortissements de prudence; réserves forcées relatives aux immobilisations financières	1'991	2'768	
51 = Fonds propres complémentaires avant ajustements réglementaires	1'991	2'768	
58 = Fonds propres complémentaires (net T2)	1'991	2'768	
59 = Fonds propres réglementaires totaux (net T1 & T2)	2'362'642	2'254'272	
60 Somme des positions pondérées par le risque	12'765'911	12'225'400	
Ratios de fonds propres			
61 Ratio CET1 (chiffre 29, en % des positions pondérées par le risque)	18,49%	18,42%	
62 Ratio T1 (chiffre 45, en % des positions pondérées par le risque)	18,49%	18,42%	
63 Ratio relatif aux fonds propres réglementaires totaux (chiffre 59, en % des positions pondérées par le risque)	18,51%	18,44%	
64 Exigences de volants spécifiques en CET1 selon standard minimal de Bâle (volant de fonds propres + volant anticyclique selon l'art. 44a OFR + volant de fonds propres relatif aux établissements d'importance systémique) (en % des positions pondérées par le risque)	2,50%	2,50%	
65 Dont volant de fonds propres selon minimal standards de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)	2,50%	2,50%	
68 CET1 disponible afin de couvrir les exigences minimales et les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction des exigences minimales et cas échéant des exigences TLAC couvertes par du CET1) (en % des positions pondérées par le risque)	10,51%	10,44%	
68a Exigences globales en CET 1 selon l'annexe 8 de l'OFr majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	8,92%	7,80%	
68b Dont volant anticyclique selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	1,12%	0,00%	
68c CET1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	14,31%	14,24%	
68d Exigences globales en T1 selon l'annexe 8 de l'OFr, majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	10,72%	9,60%	
68e T1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	16,11%	16,04%	
68f Exigences globales en fonds propres réglementaires selon l'annexe 8 de l'OFr, majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	13,12%	12,00%	
68g Fonds propres réglementaires disponibles (en % des positions pondérées par le risque)	18,51%	18,44%	
Montants inférieurs aux seuils (avant pondération)			
72 Participations non qualifiées dans le secteur financier et autres investissements de type TLAC	62'406	17'878	
73 Autres participations qualifiées dans le secteur financier (CET1)	0	0	
Plafonds relatifs à la prise en compte dans le T2			
76 Corrections de valeurs éligibles dans le T2 dans le cadre de l'approche AS-BRI	1'991	2'768	
77 Plafond relatif à la prise en compte des corrections dans l'AS-BRI	151'171	144'624	

* Cette référence se rapporte au tableau CC2

Réconciliation des fonds propres réglementaires pris en compte avec le bilan (CC2)

(en milliers de francs)

	Selon clôture comptable		Références
	31.12.2022	31.12.2021	
Actifs			
Liquidités	3'466'794	4'651'652	
Créances sur les banques	532'207	1'003'614	
Créances résultant d'opérations de financement de titres			
Créances sur la clientèle	3'248'436	3'046'746	
Créances hypothécaires	18'321'239	17'704'392	
Opérations de négoce	2'820	2'002	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	106'006	9'982	
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur			
Immobilisations financières	1'474'473	1'370'114	
Comptes de régularisation	33'138	33'408	
Participations	64'774	50'288	
Immobilisations corporelles	68'747	68'827	
Valeurs immatérielles			
Autres actifs	6'042	93'794	
Total des actifs	27'324'676	28'034'820	
Fonds étrangers			
Engagements envers les banques	1'378'124	1'666'911	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	15'793'355	16'529'472	
Engagements résultant d'opérations de négoce			
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	62'693	99'210	
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur			
Obligations de caisse	293'563	299'226	
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	7'234'000	7'027'000	
Comptes de régularisation	86'590	93'856	
Autres passifs	48'509	5'503	
Provisions	10'192	7'138	
Total des fonds étrangers	24'907'026	25'728'316	
Fonds propres			
Réserve pour risques bancaires généraux	667'000	642'000	
Capital social	70'000	70'000	A*
Dont reconnu en qualité de CET1	70'000	70'000	
Dont reconnu en qualité d'AT1			
Réserves légales / réserves facultatives / bénéfices (pertes) reportées et de la période concernée	1'680'650	1'594'504	B*
Total des fonds propres	2'417'650	2'306'504	

*Cette référence se rapporte au tableau CC1

Ratio de levier : Comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ration de levier (LR1)

(en milliers de francs)

	31.12.2022	31.12.2021
1 Total des actifs selon les états financiers publiés	27'324'676	28'034'820
2 Ajustements relatifs aux investissements dans des entités bancaires, financières, d'assurance et commerciales, qui sont consolidées au niveau des comptes mais qui ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation réglementaire (Cm 6 et 7 Circ.-FINMA 15/3) ainsi que les ajustements relatifs aux valeurs patrimoniales qui sont déduites des fonds propres de base (Cm 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	0	0
4 Ajustements relatifs aux dérivés (Cm 21 à 51 Circ.-FINMA 15/3)	19'359	11'244
6 Ajustements relatifs aux opérations hors bilan (conversion des expositions hors bilan en équivalents-crédits) (Cm 74 à 76 Circ.-FINMA 15/3)	377'951	388'677
7 Autres ajustements	0	0
8 Engagement total soumis au ratio de levier (somme des lignes 1 à 7)	27'721'986	28'434'741

Ratio de levier : Présentation détaillée (LR2)

(en milliers de francs)

	31.12.2022	31.12.2021
Expositions bilantaires		
1 Opérations bilantaires (excluant les dérivés et les SFT, mais incluant les sûretés) (Cm 14 et 15 Circ.-FINMA 15/3)	27'218'670	28'024'838
2 (Actifs portés en déduction des fonds propres de base pris en compte) (Cm 7, 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	0	0
3 = Total des expositions bilantaires dans le cadre du ratio de levier (sans les dérivés et les SFT) (somme des lignes 1 et 2)	27'218'670	28'024'838
Expositions en dérivés		
4 Valeurs de remplacement positives relatives à toutes les transactions en dérivés, y compris celles conclues avec des CCPs (après prise en compte des paiements de marges et des conventions de compensation selon les Cm 22 et 23 ainsi que 34 et 35 Circ.-FINMA 15/3)	106'006	9'982
5 Majorations de sécurité (add-on) relatives à tous les dérivés (Cm 22 et 25 Circ.-FINMA 15/3)	19'359	11'244
7 (Déduction portant sur les créances consécutives à des versements de marges selon Cm 36 Circ.-FINMA 15/3)	0	0
11 = Total des expositions en dérivés (somme des lignes 4 à 10)	125'365	21'226
Opérations de financement de titres (SFT)		
12 Actifs bruts relatifs aux opérations de financement de titres sans compensation (sauf en cas de novation auprès d'une QCCP, cf. Cm 57 Circ.-FINMA 15/3), après réintégration de ceux qui ont été comptabilisés comme ventes (Cm 69 Circ.-FINMA 15/3), et après déduction des positions mentionnées au Cm 58 Circ.-FINMA 15/3	0	0
16 = Total des expositions relatives aux opérations de financement de titres (somme des lignes 12 à 15)	0	0
Autres expositions hors bilan		
17 Expositions hors bilan selon les valeurs nominales brutes, soit avant l'utilisation des facteurs de conversion en équivalents-crédit	2'115'306	2'171'696
18 (Ajustements relatifs à la conversion en équivalents-crédits) (Cm 75 et 76 Circ.-FINMA 15/3)	-1'737'354	-1'783'018
19 = Total des expositions hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	377'951	388'677
Fonds propres pris en compte et exposition globale		
20 Fonds propres de base (tier 1, Cm 5 Circ.-FINMA 15/3)	2'360'650	2'251'504
21 Engagement total (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	27'721'986	28'434'741
Ratio de levier		
22 Ratio de levier (Cm 3 à 4 Circ.-FINMA 15/3)	8,50%	7,92%

Liquidités : gestion du risque de liquidité (LIQA)

Risques de liquidités

Le risque de liquidités correspond à l'éventualité pour la banque de ne pas disposer de moyens suffisants pour pouvoir faire face à ses engagements en tout temps et de manière continue.

La banque surveille son exposition au risque de liquidités en produisant des échéanciers des encours au bilan et en calculant des ratios de structure du bilan. Elle élabore également des scénarios de stress et effectue à cet effet des simulations dynamiques de la structure future du bilan. La banque anticipe ainsi, à l'aide d'indicateurs avancés, la survenance et les incidences de crises potentielles et elle a établi un plan de mesures à cet effet. Ces simulations permettent notamment à la banque de définir son programme de refinancement sur le marché des capitaux.

Elle respecte ainsi les exigences quantitatives et qualitatives de la circulaire FINMA 2015/2.

La gestion opérationnelle des risques de liquidités est assurée par l'unité structurelle ALMT.

Liquidités : informations relatives au ratio de liquidité (LIQ1)

Informations relatives au ratio de liquidités à court terme (LCR)

Ce ratio de liquidités permet de s'assurer qu'une banque dispose de suffisamment de liquidités pour résister à un scénario de stress de liquidités sur un horizon temps de 30 jours. Le LCR représente le rapport entre le montant des actifs liquides de haute qualité (HQLA) disponibles et le montant des sorties nettes de trésorerie à un horizon de 30 jours. Le résultat doit en permanence dépasser les 100% (limite fixée par la FINMA).

Evolution du ratio et facteurs significatifs

Durant l'année 2022, les valeurs mensuelles du ratio LCR ont oscillé entre 184% et 239% pour terminer à 197%. Cette progression est due à la diminution des sorties de trésorerie. Nos actifs liquides de haute qualité (HQLA) couvrent les besoins de liquidités qui résultent pour l'essentiel des dépôts de détail et des financements de clients commerciaux ou de gros clients.

Composition des actifs liquides de haute qualité

Les actifs liquides de haute qualité se composent de liquidités (monnaies physiques), d'avoirs auprès de la Banque Nationale Suisse et de titres admis en pension, selon les prescriptions en matière de liquidités, présentés au tableau de la page 66 de l'annexe aux comptes annuels (rapport de gestion).

Concentration des sources de refinancement

Les sources de refinancement privilégiées par la BCF sont les dépôts de la clientèle privée et commerciale. Ces derniers sont complétés par des emprunts obligataires, des emprunts auprès de la Centre des lettres de gage des Banques Cantonales Suisses et auprès d'autres établissements financiers.

Expositions en dérivés et appels de marge potentiels

Le tableau de l'annexe aux comptes annuels de la page 65 (rapport de gestion) détaille la nature des opérations sur dérivés traitées par la BCF. Les appels de marge potentiels significatifs concernent principalement les instruments financiers dérivés de taux.

Asymétries de devises dans le LCR

A la fin décembre 2022, plus de 98% des engagements inscrits au bilan de la banque étaient libellés en francs suisses.

Liquidités: informations relatives au ratio de liquidités (LIQ1)

(en milliers de francs)

	Troisième trimestre 2022		Quatrième trimestre 2022	
	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées
A Actifs liquides de haute qualité (HQLA)				
1 Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)		4'759'037		4'390'510
B Sorties de trésorerie				
2 Dépôts de détail	8'501'311	645'965	8'597'291	655'997
3 Dont dépôts stables	3'998'671	199'934	4'034'220	201'712
4 Dont dépôts moins stables	4'502'640	446'031	4'563'071	454'285
5 Financement non garantis de clients commerciaux ou de gros clients	4'565'520	1'575'435	4'552'711	1'554'851
6 Dont dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts des membres d'un réseau financier auprès de la caisse centrale	1'922'937	155'847	1'919'911	155'410
7 Dont dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	2'638'431	1'415'437	2'626'845	1'393'485
8 Dont titres de créances non garantis	4'152	4'152	5'956	5'956
9 Financement de clients commerciaux ou de gros clients garantis et swaps de sûretés		0		0
10 Autres sorties de trésorerie	4'786'950	174'413	4'748'095	161'406
11 Dont sorties de trésorerie associées à des dérivés et à d'autres transactions	3'153	3'153	2'157	2'157
12 Dont sorties de trésorerie associés à des pertes de financement sur titres adossés à des actifs, titres de créance garantis, autres instruments structurés, papiers monétaires adossés à des actifs, sociétés ad hoc, véhicules d'investissement sur titres et autres facilités de financement analogues	33'333	33'333	8'667	8'667
13 Dont sorties de trésorerie associées à des facilités de crédit et liquidités	159'592	69'750	154'592	67'750
14 Autres engagements de financement contractuels	50'340	39'591	49'305	48'771
15 Autres engagements de financement conditionnels	4'540'532	28'585	4'533'374	34'061
16 Somme des sorties de trésorerie		2'395'813		2'372'254
C Entrées de trésorerie				
17 Opérations de financement garanties (reverse repos par ex.)	0	0	0	0
18 Entrées de trésorerie provenant des expositions pleinement performantes	607'878	10'749	579'499	534
19 Autres entrées de trésorerie	56'577	56'577	60'470	60'470
20 Somme des entrées de trésorerie	664'454	67'326	639'969	61'005
Valeurs apurées				
21 Somme des actifs liquides de haute qualité (HQLA)		4'759'037		4'390'510
22 Somme nette des sorties de trésorerie		2'328'487		2'311'250
23 Ratio de liquidité à court terme LCR en %		204%		190%

Liquidités : informations relatives au ratio de financement (LIQ2)

Informations relatives au ratio de financement (NSFR)

Le NSFR (Net Stable Funding Ratio) est la seconde norme réglementaire internationale de liquidité définie par l'Accord de Bâle III. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2021. Le NSFR met en relation le refinancement stable disponible apporté par les dépôts, les emprunts et les fonds propres, avec le besoin de refinancement stable issu des actifs, dont notamment les crédits.

Construit sur un horizon à un an, le NSFR vise à limiter la dépendance aux financements de marché à court terme et à encourager une meilleure évaluation du risque de refinancement à long terme pour l'ensemble des postes du bilan et du hors-bilan. La limite réglementaire pour le NSFR est fixée à 100%.

Le NSFR de la Banque Cantonale de Fribourg s'est élevé à 145% au 30.06.2022 et à 139% au 31.12.2022.

53% du refinancement stable disponible est issu des dépôts de la clientèle privée, des petites entreprises et des entreprises non financières. Le solde correspond aux financements interbancaires, aux emprunts, notamment auprès de la Centrale des lettres de gage, et aux autres engagements pour 37%, ainsi qu'aux fonds propres avec 10%.

Près de 94% du refinancement stable requis provient des créances hypothécaires et des crédits aux entreprises hors secteur financier, le reste, soit 6%, correspond aux autres actifs et aux éléments hors-bilan.

Liquidités: informations relatives au ratio de financement (LIQ2)

(en milliers de francs)

	31.12.2022					30.09.2022				
	a	b	c	d	e	a	b	c	d	e
	Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle					Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle				
	Sans échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à <1 an	≥ 1 an	Valeurs pondérées	Sans échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à <1 an	≥ 1 an	Valeurs pondérées
Indications sur le refinancement stable disponible (available stable funding, ASF)										
1 Instruments de fonds propres:	0	0	0	2'360'650	2'360'650	0	0	0	2'251'504	2'251'504
2 Fonds propres réglementaires	0	0	0	2'360'650	2'360'650	0	0	0	2'251'504	2'251'504
3 Autres instruments de fonds propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 Dépôts à vue et/ou à terme de clients privés et de petites entreprises:	0	10'535'298	29'725	169'783	9'921'215	0	10'503'264	3'606	165'970	9'863'619
5 Dépôts stables	0	4'856'687	1'557	15'877	4'631'208	0	4'828'281	1'042	11'105	4'598'962
6 Dépôts moins stables	0	5'678'611	28'168	153'906	5'290'007	0	5'674'983	2'564	154'865	5'264'657
7 Moyens de financement provenant d'établissements non financiers (sans les petites entreprises) (wholesale):	0	2'308'822	131'900	1'728'978	2'812'476	0	2'712'755	71'750	2'011'344	3'209'185
8 Dépôts opérationnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9 Dépôts non opérationnels	0	2'308'822	131'900	1'728'978	2'812'476	0	2'712'755	71'750	2'011'344	3'209'185
10 Engagements adossés à des actifs interdépendants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11 Autres engagements:	0	1'015'549	187'350	8'820'465	8'914'140	0	934'841	277'150	8'891'749	9'030'324
12 Engagements résultant d'opérations en dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13 Autres engagements et instruments de fonds propres	0	1'015'549	187'350	8'820'465	8'914'140	0	934'841	277'150	8'891'749	9'030'324
14 Total du refinancement stable disponible					24'008'481					24'354'632
Indications relatives au refinancement stable requis (required stable funding, RSF)										
15 Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) NSFR					79'354					78'726
16 Dépôts opérationnels auprès d'autres institutions financières	0	533'543	0	0	266'772	0	713'042	0	0	356'521
17 Crédits et titres performants:	0	1'179'621	463'308	6'414'082	6'116'330	0	1'421'922	522'438	5'864'946	5'777'394
18 Crédits performants à des institutions financières garanties par des HQLA des catégories 1 et 2a	0	0	0	0	0	0	95'905	0	0	9'591
19 Crédits performants à des institutions financières garanties par des HQLA hors catégories 1 ou 2a ou non garantis	0	211'603	22'432	173'398	216'354	0	100'066	29'801	187'826	217'737
20 Crédits performants à des entreprises hors secteur financier, à des clients retail ou PME, à des Etats, des banques centrales et des autres corporations de droit public, dont:	0	968'018	440'876	5'990'081	5'686'963	0	1'225'951	492'637	5'432'046	5'341'753
21 Comportant une pondération-risque inférieure ou égale à 35% dans l'approche AS-BRI	0	0	0	545'260	354'419	0	0	0	673'898	438'034
22 Crédits hypothécaires performants, dont:										
23 Comportant une pondération-risque inférieure ou égale à 35% dans l'approche AS-BRI	0	730'102	695'258	12'429'405	10'436'006	0	851'301	664'723	12'739'829	10'707'666
24 Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne sont pas éligibles en qualité de HQLA, y c. les titres de participation négociés en bourse	0	0	0	250'603	213'013	0	0	0	245'074	208'313
25 Actifs adossés à des engagements dépendants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26 Autres actifs:	0	0	0	353'880	353'880	0	0	0	347'191	347'191
27 Matières premières physiques, y c. or										
28 Actifs remis en qualité de marge initiale pour des dérivés et à titre de contribution pour des fonds de défaillance de contreparties centrales		0	0	45'173	45'173		0	0	34'939	34'939
29 Actifs NSFR sous forme de dérivés		0	0	0	0		0	0	0	0
30 Passifs NSFR sous forme de dérivés, avant déduction de la marge de variation remise		0	0	0	0		0	0	0	0
31 Tous les autres actifs résiduels		0	0	308'707	308'707		0	0	312'252	312'252
32 Eléments hors-bilan		1'740'606	0	0	16'156		1'775'753	0	0	21'719
33 Total du refinancement stable requis					17'268'498					17'289'217
34 Ratio de refinancement stable (NSFR) (%)					139,03%					140,87%

Risque de crédit: informations générales (CRA)

Risques de défaillance / risques de crédit

Le risque de défaillance se décrit comme le risque de perte résultant du non-respect des clauses contractuelles par la contrepartie et revêt une importance significative pour la banque.

Un règlement édicté par le CA, intitulé « Politique de crédit », définit les objectifs et les principes régissant les affaires comportant un risque de contrepartie.

Sur cette base, une directive spécifique « Gestion des crédits » traitant notamment du régime de compétences, des critères d'analyse, d'octroi, de surveillance et des normes de qualité, a été établie par la DIGE.

Elle s'applique à l'ensemble des activités de crédits de la banque, à l'exception des créances sur les banques et les assurances, et vise à assurer une pratique d'autorisation uniforme et adaptée aux risques de crédit. À ce titre, ce document précise les principes, les lignes directrices et normes en vigueur et vise à instaurer un cadre de travail approprié et un code de conduite homogène en matière de gestion des risques de crédit sur une base régulière, précise et complète.

L'ensemble des contreparties nécessitant une autorisation de crédit doit faire l'objet d'une évaluation des risques. La solvabilité des contreparties est une composante essentielle de l'analyse de crédit. À ce titre, tout engagement de crédit requiert au préalable l'analyse et la définition du rating de la contrepartie.

Le rating ou la classe de risque reflète le risque de défaut du preneur de crédit. La banque travaille avec une échelle de rating des contreparties basée sur douze classes de risque, dont trois classes pour risques plus élevés. En parallèle, la banque se base sur une segmentation au moyen de différents modèles de risque développés au sein de la directive dédiée. La détermination et la gestion des ratings de contreparties sont assurées au moyen de systèmes experts de notation pour les segments de clientèle suivants: clientèle privée, clientèle entreprises et clientèle des professionnels de l'immobilier. Les systèmes experts de notation des ratings de contreparties utilisés par la banque sont fournis par la société RSN Risk Solution Network AG.

Ainsi, la qualité des preneurs de crédit est évaluée selon des critères de solvabilité uniformes et permet également à la banque de déterminer de manière adéquate les conditions applicables à chaque financement.

La banque distingue les trois phases suivantes dans la gestion d'un crédit:

- L'analyse et l'octroi d'un crédit
- La surveillance continue des crédits
- Le traitement des crédits en souffrance et compromis.

Analyse et octroi d'un crédit

Chaque octroi de crédit, respectivement chaque modification d'un crédit existant, dans le cadre des compétences attribuées et sous la responsabilité de la division Marché, fait l'objet d'un protocole de crédit. Le contrôle final de la qualité des données de crédit, la libération et le décaissement des crédits incombent à la division Support marché.

Le montant des prêts octroyés est fonction notamment de la capacité du preneur de crédit à assumer le service de la dette et de la valeur des gages retenue par la banque.

Le service de la dette, correspondant à l'ensemble des charges liées au financement accordé additionné des charges liées aux autres engagements de l'emprunteur ou du groupe auprès de la banque et/ou d'établissements tiers, doit pouvoir être assumé tout au long de la durée de vie du crédit. Autrement dit, la tenue des charges ne doit pas dépasser un certain seuil en relation avec la capacité de revenus du preneur de crédit. La banque a ainsi fixé des règles et des limites y relatives au sein de sa directive dédiée.

L'estimation des immeubles est également régie par la directive « Gestion des crédits ». Outre les règles et critères définis au sein de la directive, la banque utilise deux systèmes d'évaluation tiers: un pour l'évaluation des objets immobiliers de rendement à l'aide d'un modèle de capitalisation et un pour l'évaluation hédoniste du logement en propriété. Ces deux systèmes sont fournis par la société Wüest Partner AG. L'estimation fait l'objet d'une révision régulière en ligne avec les principes de surveillance interne périodique des crédits.

La valeur retenue est déterminée en fonction du type d'objet financé, soit :

- Maison individuelle, familiale et appartement en PPE à l'usage du propriétaire : méthode de la valeur réelle et modèle hédoniste.
- Immeuble locatif, commercial, administratif, industriel ou artisanal : méthode de la valeur de rendement.
- Exploitation agricole soumise à la LDFR : méthode de la valeur de rendement basée sur la charge maximale au sens de la LDFR.
- Terrain à bâtir : méthode de la valeur réelle.

Pour les immeubles de rendement, le taux de capitalisation tient notamment compte des risques liés à l'évolution des taux d'intérêt ainsi que des caractéristiques et des risques inhérents à l'immeuble.

La banque applique des taux d'avance différenciés applicables à chaque typologie d'objet immobilier financé.

Ce principe, à savoir la définition d'un taux d'avance maximal, vaut également pour les autres types de sûretés acceptées par la banque et pouvant être remises en couverture de financements. Les opérations interbancaires, y compris celles sur dérivés, sont quant à elles effectuées avec des banques de première qualité dans le cadre de limites préalablement définies et validées annuellement par le conseil d'administration.

Surveillance

Le portefeuille de crédits de la banque est soumis à une surveillance permanente. Un suivi mensuel du respect des limites de crédit est notamment en vigueur.

À intervalles réguliers et hors évènement particulier, chaque financement est soumis à un réexamen interne périodique en fonction de sa typologie, du taux d'avance, de la qualité des sûretés ainsi que du rating de la contrepartie. Ce réexamen permet à la banque une actualisation suivie des ratings ainsi qu'une communication régulière avec ses contreparties assurant ainsi une surveillance efficace des risques de défaillance pendant toute la durée des crédits.

La qualité de l'ensemble du portefeuille est suivie trimestriellement à l'aide d'analyses de migration des ratings attribués. De plus, le portefeuille hypothécaire est soumis à des tests de stress permettant de mesurer l'impact d'une crise immobilière induite par l'évolution de différents facteurs économiques. Le portefeuille de crédits est entre autres analysé sous l'angle de sa répartition géographique et de sa concentration par branche économique. À cet effet, des contrôles sont effectués périodiquement.

Les gros risques, soit les positions importantes envers un débiteur ou un groupe économique, sont rapportés et présentés sur une base trimestrielle au conseil d'administration.

Risques de crédit : Qualité de crédit des actifs (CR1)

(en milliers de francs)

	Période de référence			
	a	b	c	d
	Valeurs comptables brutes des		Corrections de valeur/ amortissements	Valeurs nettes
Positions en défaut	Positions pas en défaut			
1 Créances (sans les titres de dette)	315'287	21'965'208	178'613	22'101'882
2 Titres de dette		1'220'287		1'220'287
3 Expositions hors bilan		488'888		488'888
4 Total Période de référence	315'287	23'674'382	178'613	23'811'057

Créances en souffrance et compromises

Les créances en souffrance, ainsi que les créances compromises, font l'objet d'une procédure spécifique et individuelle. Dès les premiers signes de dégradation, les créances sont classifiées dans une des classes de risques les plus élevées. Il peut s'agir par exemple de dépassements non régularisés, d'intérêts échus et impayés ou plus généralement d'une dégradation de la situation financière du preneur de crédit. Les créances concernées font l'objet d'un suivi permanent et celles appartenant aux trois classes de risques les plus importantes sont analysées et évaluées à leur valeur de liquidation. Si nécessaire, une correction de valeur individuelle est calculée et constituée. L'ensemble de la relation d'affaires du client ou de l'entité économique est pris en compte dans l'évaluation de la correction nécessaire. La correction de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de la créance et sa valeur vraisemblablement réalisable.

Lors de la première constitution de la correction de valeur, la charge est saisie globalement par la rubrique « variations des corrections de valeur pour risque de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Les dissolutions de corrections de valeur ou de provisions devenues libres sont également enregistrées dans la rubrique « variations des corrections de valeur pour risque de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». En cas de variations de l'utilisation du crédit, la banque procède à une reclassification sans incidence sur le résultat entre la correction de valeur s'appliquant à la position correspondante du bilan et la provision constituée pour la partie non utilisée de la limite. Les corrections de valeur individuelles sont compensées à l'actif du bilan avec les positions actives correspondantes.

Les intérêts échus et impayés depuis plus de 3 mois, soit les intérêts compromis, sont automatiquement et intégralement provisionnés.

Les montants récupérés sur des créances amorties durant des exercices précédents sont dissous par la rubrique du compte de résultat « variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

À la fin de chaque trimestre, chaque créance fait l'objet d'une nouvelle évaluation et une adaptation de la correction de valeur est apportée si nécessaire. Ce processus est soutenu par une application dédiée qui automatise les étapes de validation selon les compétences définies.

Créances non compromises

Les créances non compromises résultent de situations où il est vraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs.

En tant que banque de catégorie 3 selon l'annexe 3 OB, la banque est tenue en vertu de l'art. 25 al 1 let b OEPC-FINMA de constituer des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance des créances non compromises.

Les risques inhérents de défaillance résultent des risques présents lors du jour de l'établissement du bilan, dans un portefeuille de crédits apparemment sain, qui ne se réaliseront qu'ultérieurement.

Ainsi, les risques inhérents de défaillance relatifs aux créances non compromises, soit les créances classifiées dans les catégories de ratings 1 à 9, font également l'objet de corrections de valeur selon un modèle interne.

Le modèle interne est basé sur les composantes suivantes:

- un taux de correction de valeur (facteur de risque) exprimé en pourcent et appliqué au volume de chaque classe de ratings concerné
- variation annuelle de l'évolution des prix de l'immobilier exprimée en pourcent selon l'indice des prix de transaction sur les PPE et villas délivré par la société Wüest & Partner SA
- variation annuelle du produit intérieur brut du canton de Fribourg exprimé en pourcent selon les données du service des Statistiques du canton de Fribourg (SStat).

Toutes les créances sur les banques, sur la clientèle, ainsi qu'envers les collectivités de droit public, de même que les titres de créance détenus jusqu'à l'échéance, comptabilisées au bilan ou enregistrées hors-bilan, sont prises en compte. Les facteurs de risque sont valables pour toute la période comptable en cours. Ils sont revus annuellement par la division FINA et adaptés si nécessaires. Les variations annuelles des composantes du modèle interne sont prises en compte dans l'analyse.

Les changements des facteurs de risque utilisés pour la détermination des corrections de valeurs pour risques inhérents de défaillance sont mentionnés, le cas échéant, dans la présente annexe aux comptes annuels, respectivement dans l'annexe aux comptes semestriels.

Depuis 2015, les taux de correction appliqués à chaque classe de rating sont inchangés. En effet, les éléments pris en compte dans leur revue annuelle n'ont pas occasionné d'adaptation.

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont constituées, utilisées ou dissoutes par l'intermédiaire du poste « variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts », respectivement par « variations des provisions et autres corrections de valeur » pour les positions hors-bilan.

L'utilisation de la correction de valeur pour risques inhérents de défaillance peut intervenir en cas de perte soudaine et importante sur une position non compromise. La reconstitution du montant utilisé s'effectue dans un délai maximum de cinq ans, en conformité de l'article 25 al. 7 de l'OEPC.

Cette durée de reconstitution sera également appliquée en cas d'utilisation de la correction de valeur pour risques inhérents à des fins de constitution de corrections de valeur individuelles sur créances compromises.

Tout découvert y relatif, soit la différence entre le montant de correction effectivement constitué et le montant calculatoire selon la méthode interne, fait l'objet le cas échéant d'une mention dans le rapport de gestion selon l'article 25 al. 8 de l'OEPC.

Au 31 décembre 2022, le besoin en corrections de valeur pour risques inhérents est entièrement couvert.

Risques de crédit: changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut (CR2)

(en milliers de francs)

	Période de référence
	a
1 Créances et titres de dette en défaut, à la fin de la période précédente	324'341
2 Créances et titres de dette tombés en défaut depuis la fin de la période précédente	
3 Positions retirées du statut « en défaut »	
4 Montants amortis	
5 Autres changements (+/-)	-9'054
6 Créances et titres de dette en défaut, à la fin de la période de référence	315'287

Risques de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (CRB)

(en milliers de francs)

Les créances compromises sont définies comme des créances pour lesquelles il existe des indices permettant d'estimer que les clauses contractuelles ne seront pas entièrement respectées.

Les créances en souffrance sont des créances provenant de plusieurs dossiers présentant des intérêts et/ou des amortissements impayés depuis plus de 90 jours.

Aucune différenciation n'est faite entre les notions de « en souffrance » et de « compromis » utilisées à des fins comptables et les notions réglementaires de « en souffrance » et de « compromis ».

La notion de positions restructurées n'est pas utilisée à la BCF.

Ventilation des expositions par branche	Gouvernements centraux et Banques centrales							Total
	Institutions	Banques et Négociants	Entreprises	Retail	Titres de participation	Autres expositions		
Créances en souffrance					1'196			1'196
dont créances en souffrance; mais pas compromises								
dont créances en souffrance depuis plus de 90 jours; mais pas compromises					1'196			1'196
Créances compromises	10'261		75'060	228'770				314'091
dont créances compromises « échues »			7'207	115'162				122'369
dont créances compromises « non échues »	10'261		67'854	113'608				191'722
Corrections de valeur pour des positions compromises			31'707	57'312				89'019
Positions extournées durant la période de référence								

Ventilation des expositions par échéance résiduelle	À vue	Dénouçables	Echu				Total
			D'ici 3 mois	Entre 3 mois et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	
Créances en souffrance	1'196						1'196
dont créances en souffrance; mais pas compromises							
dont créances en souffrance depuis plus de 90 jours; mais pas compromises	1'196						1'196
Créances compromises	177'940	4'238	37'917	74'977	19'018		314'091
dont créances compromises « échues »	79'570	1'724	8'972	26'251	5'852		122'369
dont créances compromises « non échues »	98'370	2'514	28'945	48'727	13'167		191'722
Corrections de valeur pour des positions compromises	59'666	2'405	19'878	6'933	136		89'019
Positions extournées durant la période de référence							

Ventilation des expositions par zones géographiques :

Les prêts à la clientèle à l'étranger, pondérés en fonction du risque, représentent moins de 15% du total des prêts à la clientèle. C'est pourquoi aucune répartition géographique ne sera présentée.

Ventilation des positions en souffrance selon leur ancienneté	dû					Total
	<=30 jours	>30 et <=90	>90 et <=180	>180 et <=360	>360	
Total positions en souffrance			123'565			123'565
dont créances en souffrance; mais pas compromises						
dont créances en souffrance depuis plus de 90 jours; mais pas compromises			1'196			1'196
dont en souffrance depuis plus de 90 jours; mais compromises			122'369			122'369
Période précédente			102'366			102'366

Risques de crédit: indications relatives aux techniques d'atténuation du risque (CRC)

Conformément aux dispositions de l'OFR, la banque utilise l'approche globale et les décotes réglementaires pour les collatéraux financiers et la méthode de substitution pour les garanties.

Les sûretés reconnues incluent notamment:

- les gages immobiliers (principalement des titres hypothécaires sur différents types d'objets immobiliers)
- les gages mobiliers (principalement les liquidités et les dossiers titres)
- les garanties (principalement des cautionnements et des garanties bancaires).

L'évaluation est effectuée de manière prudente à une fréquence adaptée au type de sûreté et selon les méthodes d'évaluation décrites dans le règlement des crédits.

Au sens d'une politique de risque conservatrice, il n'y a pas de netting au bilan et hors-bilan. L'utilisation de ces sûretés pour réduire le risque de crédit ne crée pas de concentration notable sur un émetteur ou un garant.

Par ailleurs, la banque n'a pas de position en dérivés de crédit.

Risque de crédit: aperçu des techniques d'atténuation du risque (CR3)

(en milliers de francs)

	a	b1	b	bx	d	f
	Positions sans couverture / valeurs comptables	Positions couvertes / valeur comptable	Dont positions couvertes par des sûretés	Dont garantis par un gage immobilier	Dont positions couvertes par des garanties financières	Dont positions couvertes par des dérivés de crédit
1 Prêts (sans les titres de dette)	2'500'593	19'601'289	18'909'548	17'824'888	691'741	
2 Titres de dette	1'220'287					
3 Total	3'720'880	19'601'289	18'909'548	17'824'888	691'741	
4 Dont en défaut	107'196	208'091	197'830	194'377	10'261	

Risque de crédit : expositions au risque de crédit et impact des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard (CR4)

(en milliers de francs)

Catégories de positions	a		b		c		d		e	f
	Positions avant application des facteurs de conversion en équivalent-risque (CCF) et avant mesures d'atténuation du risque (CRM)		Expositions après application des facteurs de conversion en équivalent-risque et après mesures d'atténuation du risque		RWA		Densité RWA			
	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	RWA	Densité RWA				
1 Gouvernements centraux et banques centrales	3'717'583		3'892'418		0	0,00%				
2 Banques et négociants en valeurs mobilières	672'107	4	672'514	4	157'851	23,47%				
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	936'605	85'409	1'014'363	34'823	452'484	43,13%				
4 Entreprises	1'989'891	182'191	1'929'479	114'517	1'564'873	76,56%				
5 Retail	19'458'543	221'284	19'126'125	60'655	9'522'163	49,63%				
6 Titres de participations	110'017		110'017		161'687	146,97%				
7 Autres positions	333'733		333'733		293'682	88,00%				
8 Total	27'218'479	488'888	27'078'650	209'998	12'152'739	44,53%				

Risque de crédit : positions par catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard (CR5)

(en milliers de francs)

Catégories de positions / pondérations risques	a	c	d	e	f	g	h	i	j
	0%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des positions soumises au risque de crédit (après CCF et CRM)
1 Gouvernements centraux et banques centrales	3'892'418								3'892'418
2 Banques et négociants en valeurs mobilières	1'727	591'863		78'900		29			672'518
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	9'988	219'181	9'071	810'946					1'049'186
4 Entreprises		516'220	98'251		9'136	1'420'389			2'043'996
5 Retail			14'198'323		1'842'940	3'095'462	50'055		19'186'780
6 Titres de participations						6'677	103'340		110'017
7 Autres positions	52'775					279'851		1'106	333'733
8 Total	3'956'908	1'327'264	14'305'645	889'845	1'852'075	4'802'408	153'395	1'106	27'288'648
9 Dont créances couvertes par gage immobilier			14'305'645		724'381	2'716'888			17'746'915
10 Dont créances en souffrance						44'777	50'055		94'832

Risque de crédit de contrepartie : indications générales (CCRA)

Les positions exposées au risque de crédit de contrepartie comprennent les opérations de financement de titres (securities financing transactions), soit des opérations de mise/prise en pension de titres (repo et reverse repo) et les opérations dérivés. La banque traite les opérations interbancaires avec des contreparties de premier ordre. Toutes les opérations sont effectuées dans le cadre de limites préalablement définies et validées annuellement par le conseil d'administration sur proposition de la direction générale.

Les modifications de solvabilité de nos contreparties sont identifiées notamment sur la base des changements de leur rating respectif et les limites y relatives ajustées en permanence.

Les opérations dérivés OTC sont traitées avec un nombre limité de contreparties et dans le cadre de contrats CSA et des conventions LIMF. Ainsi, afin de mitiger les risques liés à ces opérations, des échanges de garanties sont effectués et adaptés en fonctions de la valeur de marché des opérations en cours.

Les équivalents de crédit de ces opérations sont calculés selon L'OFR.

Risque de crédit de contrepartie : positions selon les catégories de positions et les pondérations-risque selon l'approche standard (CCR3)

(en milliers de francs)

Catégories de positions / pondérations-risque	c	d	f	i
	20%	50%	100%	Total positions soumises au risque de crédit
1 Gouvernements centraux et banques centrales				
2 Banques et négociants en valeurs mobilières	92	16'844		16'936
3 Corporations de droit public et banques multilatérales de développement		29		29
4 Entreprises			2'226	2'226
5 Retail			169	169
6 Titres de participation				
7 Autres positions				
9 Total	92	16'873	2'394	19'359

Risque de crédit de contrepartie: Composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie (CCR5)

(en milliers de francs)

	Sûretés utilisées dans les transactions en dérivés				Sûretés utilisées dans le SFTS	
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés remises		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés remises
	Ségréguées	Non ségréguées	Ségréguées	Non ségréguées		
Liquidités en CHF				500		
Liquidités en monnaies étrangères						
Créances sur la Confédération						
Créances sur les autres Etats						
Créances sur des agences gouvernementales						
Obligations d'entreprises						
Titres de participation						
Autres sûretés						
Total				500		

Risque de crédit de contrepartie: positions en dérivés de crédit (CCR6)

La BCF n'a pas de positions en dérivés de crédit au 31 décembre 2022.

Risque de crédit de contrepartie: positions envers les contreparties centrales (CCR8)

La BCF n'a pas de positions envers les contreparties centrales au 31 décembre 2022.

Risques de marché: indications générales (MRA)

Les risques de marché représentent le potentiel de pertes suite à des fluctuations des cours de change, de taux d'intérêt, de cours de valeurs mobilières et d'indices sur l'ensemble des positions détenues par la banque. Le risque de liquidités est également rattaché à cette catégorie de risques.

Risques de marché: exigences minimales de fonds propres sous l'approche standard (MR1)

(en milliers de francs)

	a RWA	
	31.12.2022	31.12.2021
Produits outright		
3 Risque de change	6'107	3'916
4 Risque sur matières premières	2'311	3'586
9 Total	8'418	7'503

Risques de taux: objectifs et règles de gestion du risque de taux du portefeuille de la banque (IRRBB)

Description

Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire résulte des déséquilibres entre la taille et les termes (échéances de fixation des taux) des positions de l'actif et du passif du bilan de la banque.

Il représente l'éventualité de voir la rentabilité de la banque ou la valeur de ses fonds propres affectée par l'évolution des taux d'intérêt.

Stratégie et procédures

Le Conseil d'administration approuve le concept-cadre pour la gestion des risques défini par la Direction générale, concept qui englobe la politique ainsi que la tolérance au risque, dont notamment celle relative au risque de taux d'intérêt de la banque. Le cadre de gestion des risques de taux dans le portefeuille de la banque est défini dans la directive interne « Gestion ALM ». L'exposition au risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque est encadrée par des limites stratégiques validées et révisées annuellement par le Conseil d'administration. Les limites sont exprimées sous forme de :

- sensibilité de la valeur économique des fonds propres (effets de valeur) par rapport à un choc de taux
- sensibilité de la marge d'intérêt brute (effets de revenu) en fonction d'un scénario de crise.

Structure et organisation

La Direction générale est responsable de l'application de la politique de risque de taux, de l'organisation et de l'exécution de la gestion du risque de taux dans le portefeuille de la banque. A cet effet, un Comité ALM « Asset and Liability Management » a été constitué afin de surveiller les différents indicateurs de risque de taux et de décider des interventions nécessaires.

Ce comité se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins une fois par trimestre, sous la présidence du PDG. Ce comité se compose également des membres de la Direction générale, ainsi que des responsables des unités structurelles ALM et Trésorerie et marchés financiers. La gestion opérationnelle du risque de taux est assurée par l'unité structurelle ALMT.

Evaluation et mesure du risque

La banque évalue le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque avec une périodicité mensuelle. Le risque de taux d'intérêt est mesuré selon deux approches : une approche statique et une approche dynamique.

L'approche statique mesure les effets de valeur dans le portefeuille de la banque sur la base des indicateurs suivants :

- La valeur économique des fonds propres
- Duration des fonds propres
- La sensibilité de la valeur économique des fonds propres

Dans l'approche statique, la sensibilité de la valeur économique des fonds propres est évaluée selon deux scénarios de taux d'intérêt :

- Une hausse parallèle des taux d'intérêt de 100 points de base
- Une baisse parallèle des taux d'intérêt de 100 points de base

L'approche dynamique mesure les effets de revenu dans le portefeuille de la banque sur la base de la sensibilité de la marge brute d'intérêt. La sensibilité de la marge brute d'intérêt est évaluée en prenant en compte des scénarios de taux d'intérêt et des scénarios d'évolution du bilan différents :

- Un scénario avec une probabilité de survenance élevée sur un horizon temps de 2 ans
- Un scénario avec une probabilité légèrement inférieure au premier scénario mais sur un horizon temps pouvant aller jusqu'à 5 ans
- Un scénario « Worst Case » sur un horizon temps de 2 ans

Des scénarios complémentaires sont ponctuellement mis en œuvre, notamment pour le cas des stress tests inversés (« reverse stress tests ») au sens de la circulaire FINMA 2019/2 Risques de taux – banques, Cm 31.

Les principales différences entre l'approche interne de mesure du risque de taux d'intérêt et l'approche prévue pour la publication des résultats du tableau IRRBB1 sont les suivantes :

- Pour la mesure de la sensibilité de la valeur économique des fonds propres (ΔEVE), les chocs de taux d'intérêt appliqués dans les scénarios internes diffèrent de ceux prescrits pour

la publication IRRBB1, notamment en raison de la nécessité de conduire des analyses historiques

- Pour la mesure de la sensibilité de la marge nette d'intérêt (ΔNII), les scénarios de taux et d'évolution du bilan utilisés en interne diffèrent de ceux prescrits pour la publication IRRBB1 dans la mesure où :
- Les chocs de taux appliqués dans les scénarios internes évoluent progressivement sur un horizon de temps donné alors que les chocs de taux prescrits sont instantanés
- Dans les scénarios internes, le bilan n'est pas systématiquement simulé selon une hypothèse d'encours constants.

Réduction des risques

La banque utilise notamment des instruments financiers dérivés (IRS / Swap de taux d'intérêt) dans le cadre de ses activités de gestion du bilan (ALM), principalement pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt. Ces opérations sont enregistrées comme « micro hedges » et leur impact au compte de résultat est imputé pour leur flux net d'intérêt sous la rubrique « Produits des intérêts et escomptes ». Des tests d'efficacité de couverture sont réalisés annuellement.

Hypothèses-clés et paramètres-clés de la modélisation utilisés ΔEVE et ΔNII (tableaux IRRBBA1 et IRRBB1)

La banque met en œuvre les principes définis par la FINMA dans les circulaires 2016/1 Publication – banques et 2019/2 Risque de taux – banques. Les hypothèses et paramètres principaux utilisés sont détaillés dans les paragraphes suivants.

Fluctuation de la valeur économique (ΔEVE)

Dans le calcul de la sensibilité de la valeur économique (ΔEVE), la banque ne prend pas en compte les flux de trésorerie de marge pour les opérations dont la date d'une nouvelle fixation du taux est définie. En ce sens la banque met en œuvre la « perspective interne du taux d'intérêt » au sens de l'Annonce du risque de taux d'intérêt (BNS).

La procédure de mapping des flux de trésorerie est effectuée conformément aux fourchettes d'échéance prescrites par la FINMA selon la Circulaire 2019/2 Risques de taux – banques Annexe 2.

La méthode des portefeuilles de réplication constitue l'approche retenue par la banque pour les opérations dont la date de redéfinition du taux n'est pas connue. La banque calibre et révisé tous les cinq ans les portefeuilles de réplication en combinant plusieurs taux d'intérêt du marché, de manière à minimiser la variance de la marge entre le taux appliqué à la clientèle et le rendement du portefeuille de réplication.

Le taux d'escompte des flux de trésorerie est évalué sur la base d'une courbe de taux « zero coupon » correspondant à la devise originale du flux de trésorerie. Les courbes de taux « zero coupon » sont évaluées par une approche de « bootstrapping » sur la base des courbes de taux du marché « SARON-Swap ». Les taux d'escompte intermédiaires sont évalués par interpolation linéaire de la courbe de taux « zero coupon » y relative.

Fluctuation de la valeur de rendement (ΔNII)

Pour le renouvellement des opérations à taux fixe, les hypothèses suivantes sont mises en œuvre en tenant compte des spécificités de chaque produit :

- Les durées des opérations simulées sont déterminées par type de produit et sur la base d'une analyse du stock, avec une profondeur d'analyse des six derniers mois afin de tenir compte du comportement récent de la clientèle
- Les taux d'intérêt des opérations simulées se composent des éléments suivants :
- Taux d'intérêt de marché : ils dépendent des taux de marché simulés sur la base des chocs de taux prescrits
- Surcoûts de refinancement de la banque à la date de début de simulation afin de tenir compte du coût de refinancement de la banque
- Marges commerciales : elles sont déterminées par type de produit et sur la base d'une analyse du stock avec une profondeur d'analyse des six derniers mois afin de refléter le niveau de marge commerciale de la production récente

En ce qui concerne les positions à taux variable, les taux d'intérêt simulés appliqués aux clients sont déterminés pour chaque produit sur la base d'une projection dans le temps. La projection tient compte :

- Des profils d'échéance des modèles de réplication (combinaisons de taux d'intérêt)
- Des niveaux des taux d'intérêt qui prévalent dans chacun des scénarios pour un horizon de temps donné

Options de taux automatiques et comportementales

La banque ne met pas en œuvre d'hypothèses de remboursement anticipé ou de retrait anticipé liées au comportement des clients, dans la mesure où la banque applique au client une pénalité équivalente au coût de remplacement de l'opération sur les marchés, ne donnant ainsi lieu à aucune perte financière.

Positions en dérivés

Les positions en dérivés linéaires s'inscrivent principalement dans le cadre de la couverture du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque.

Risque de taux: informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux (IRRBA1)

(en milliers de francs)

	Volumes en millions de CHF		Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non pré-déterminées) de la date de redéfinition des taux	
	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF
Date de redéfinition du taux définie						
Créances sur les banques	437	102	0,28	1,06		
Créances sur la clientèle	2'710	2'623	3,30	3,36		
Hypothèques du marché monétaire	1'318	1'318	0,16	0,16		
Hypothèques à taux fixes	17'940	17'940	4,37	4,37		
Immobilisations financières	1'260	1'260	5,07	5,07		
Autres créances	0	0	0,00	0,00		
Créances découlant de dérivés de taux	2'923	2'923	1,22	1,22		
Engagements envers les banques	-1'356	-1'356	4,36	4,36		
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	-2'997	-2'901	4,12	4,25		
Obligations de caisse	-299	-299	3,47	3,47		
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	-7'436	-7'436	5,86	5,86		
Autres engagements	0	0	0,00	0,00		
Engagements résultant de dérivés de taux	-2'995	-2'995	4,75	4,75		
Date de redéfinition du taux non définie						
Créances sur les banques	53	6	0,08	0,08	0,08	0,08
Créances sur la clientèle	745	740	0,10	0,10	0,09	0,09
Créances hypothécaires à taux variables	436	436	1,09	1,09	5,00	5,00
Autres créances à vue	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Engagements à vue sous forme de compte privés et de comptes courants	-5'350	-5'011	0,11	0,11	0,08	0,08
Autres engagements à vue	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables mais non transmissibles (dépôts d'épargne)	-7'501	-7'464	2,17	2,17	5,00	5,00
Total	-112	-114				

A noter que les dérivés de taux composés d'une jambe prêteuse et d'une jambe emprunteuse apparaissent à la fois dans les rubriques « Créances découlant de dérivés de taux » et « Engagements résultant de dérivés de taux ».

Risque de taux: informations quantitatives sur la valeur économique et la valeur de rendement (IRRBB1)

(en milliers de francs)

Période	EVE (fluctuation de la valeur économique)		NII (fluctuation de la valeur de rendement)	
	31.12.2022	30.06.2022	31.12.2022	30.06.2022
Hausse parallèle	-110'167	-125'960	3'408	-6'847
Baisse parallèle	123'157	140'505	1'862	10'739
Choc dit steepener (1)	-41'293	-47'097		
Choc dit flattener (2)	20'277	22'697		
Hausse des taux à court terme	-21'948	-25'159		
Baisse des taux à court terme	22'658	26'064		
Maximum	-110'167	-125'960	1'862	-6'847
Période	31.12.2022		30.06.2022	
Fonds propres de base (Tier 1)	2'360'650		2'251'504	

Commentaire sur l'importance des valeurs exposées. La matérialité des valeurs publiées ainsi que tous les changements significatifs survenus depuis la précédente période sous revue doivent être explicités.

- (1) Baisse des taux à court terme conjuguée avec une hausse des taux à long terme.
- (2) Hausse des taux à court terme conjuguée avec une baisse des taux à long terme.

La valeur économique des fonds propres est principalement exposée à une hausse parallèle des taux d'intérêt.

Risques opérationnels: indications générales (ORA)

Les risques opérationnels sont définis comme des risques que la banque ne contracte pas activement. Ils résultent d'un traitement erroné d'opérations, du non-respect de standards ou de règles, ou encore d'instructions lacunaires.

Les risques opérationnels englobent le risque de non-conformité dans le sens d'un manquement aux normes, aux règles, ainsi qu'aux prescriptions légales et réglementaires. Cette définition inclut également les risques juridiques, de compliance et de réputation. Enfin, d'autres risques opérationnels sont issus de facteurs exogènes non influençables par la banque.

L'identification et la gestion de ces risques sont importantes pour éviter des pertes conséquentes, ainsi que pour maintenir la réputation de la banque. Les risques opérationnels sont limités par une organisation adéquate, ainsi que par la mise en place d'un système de contrôle interne (SCI) adapté et efficace qui respecte, dans la mesure du possible, le principe de la séparation des fonctions. Ainsi la banque s'assure être en permanence en conformité avec les exigences réglementaires et les devoirs de diligence incombant aux intermédiaires financiers. Ceci se concrétise notamment par le suivi permanent des évolutions prudentielles et légales de l'autorité de surveillance et du législateur. Les règlements, les directives et les instructions internes de la banque règlent l'organisation interne, les responsabilités, les compétences et les mesures de contrôle des différentes procédures. Ils sont régulièrement mis à jour pour répondre aux exigences.

Le SCI de la BCF est soutenu par une solution informatique intégrée permettant d'inventorier et d'évaluer les risques, ainsi que de suivre la qualité des contrôles effectués. Un reporting trimestriel quantitatif et qualitatif est établi et remis aux organes de la banque.

Les incidents avérés et les pertes y relatives sont annoncés et inventoriés dans le but d'améliorer le dispositif de contrôle de ces risques.

De plus, un plan de continuité des activités (Business Continuity Management / BCM) a été mis en place afin de pouvoir assurer le fonctionnement des opérations essentielles de la banque lors de la survenance d'un événement important de risque opérationnel interne ou externe.

Le traitement des données de la clientèle et la sécurité y relative sont appréhendés dans le respect strict de la législation en matière de protection des données et de la circulaire FINMA 2008/3 « Risques opérationnels – banques ». Une gouvernance, ainsi que des mesures techniques, organisationnelles et infrastructurelles ont été mises en place dans le but d'assurer une sécurité optimale des CID (Client Identifying Data), ces mesures étant actives 24h/24 et 7j/7. De plus, les collaborateurs traitant des CID sont régulièrement sensibilisés à l'importance du respect des normes et mesures, par le biais de campagnes de sensibilisation et de formation, lesquelles sont également adressées aux clients intéressés. S'agissant plus particulièrement de la cybersécurité, l'efficacité du dispositif est régulièrement réévaluée et sa résistance aux cyberattaques testée. Par ailleurs, la banque s'appuie sur des sources d'information spécialisées dont MELANI et Switch-CERT. Elle surveille en particulier, en collaboration avec ses prestataires, les catégories de cyberattaques suivantes : attaque par maliciels, cyber-espionnage, cybercriminalité sophistiquée, attaque par déni de service (DoS ou DDoS), ingénierie sociale ou accès non autorisé. Pour chaque catégorie de menaces, des mesures ont été définies pour identifier les menaces spécifiques à la banque, protéger les actifs critiques, détecter les cyberattaques et y répondre. Une gouvernance en cas de crise ainsi que des exercices y relatifs complètent les mesures de protection mises en place de manière à pouvoir assurer raisonnablement le maintien des activités de la banque en cas d'attaque.



Banque Cantonale
de Fribourg

simplement ouvert

Bd de Pérolles 1
Case postale
1701 Fribourg

0848 223 223
www.bcf.ch